



**DOSSIER
D'AIDE
MÉNAGÈRE**

MISE A JOUR JANVIER 2018

!
JOINDRE
VOS DOCUMENTS
SANS AGRAFE
NI COLLE
NI SCOTCH

*Le Goût d'aider
les autres !*

L'aide ménagère sociale

Le Conseil général peut octroyer une aide aux personnes âgées ou handicapées ayant besoin d'une assistance dans leur quotidien et notamment pour effectuer les tâches ménagères.

L'aide ménagère sociale s'adresse à des personnes dont la situation motive une aide à domicile, en raison de leur isolement géographique ou familial, de leur grand âge ou d'une situation sociale particulièrement fragile et qui rencontrent des difficultés à accomplir certains actes quotidiens nécessaires à leur maintien à domicile.

Jusqu'à 30 heures par mois

Elle est attribuée sous certaines conditions notamment de ressources par rapport à un plafond légal. Le nombre d'heures mensuel est attribué selon les besoins dans la limite de 30 heures/mois.

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide ménagère sociale?

Le demandeur doit tout d'abord justifier d'une présence ininterrompue sur le territoire métropolitain depuis 15 ans.

L'aide ménagère est basée sur des critères d'attribution :

- l'âge
- l'incapacité et le handicap
- l'inaptitude au travail
- les ressources

ATTENTION, lors de l'instruction de la demande, il est tenu compte des ressources des personnes habitantes « sous le même toit » qu'un lien d'alliance ou de filiation existe ou non. Selon les ressources mensuelles, l'aide ménagère à domicile est accordée si elles sont inférieures à 787,26 € si vous vivez seul et à 1 222,27 € si vous vivez en couple (conjoint, concubin, pacsé ou cohabitant).

Maj le 09-04-2013

Comment effectuer sa demande d'aide ménagère aide sociale?

Le dossier doit être déposé à la mairie ou au CCAS/CIAS du domicile du demandeur.

LISTE DES PIECES A TRANSMETTRE

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou titre de séjour.
- Un justificatif de présence en France métropolitaine depuis plus de 15 ans.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu et les avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Les justificatifs des ressources perçues : pensions et retraites, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales du bénéficiaire ou du cohabitant (Joindre les attestations indiquant les montants annuels versés).

Le cas échéant :

- Titre de pension vieillesse principal.
- La photocopie de l'acte de donation intervenue dans les 10 ans précédant cette demande.
- La copie du jugement de protection juridique (tutelle...).
- Justificatifs de handicap (carte d'invalidité, justificatif de perception d'une pension d'invalidité, notification de la MDPH attribuant l'Allocation Adulte Handicapé et l'attestation si inaptitude au travail).

CONSEQUENCES DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Le demandeur est informé que conformément aux dispositions de l'article L132-8, R 132-11 et R 132-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles des recours en récupération des dépenses d'aide ménagère du Département peuvent être exercés :

- à l'encontre de la succession du bénéficiaire (dans ce cas, la récupération est limitée à la part de la succession qui excède 46 000 € et pour les dépenses supérieures à 760 €),
- à l'encontre du légataire,
- à l'encontre du donataire lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les 10 ans qui ont précédé cette demande.

DECLARATIONS FRAUDULEUSES (Article L135-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

« Le fait de percevoir frauduleusement ou de tenter de percevoir frauduleusement des prestations au titre de l'aide sociale est puni de peines prévues par les articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code Pénal.
»

INFORMATISATION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données recueillies dans ce questionnaire. Elle garantit au demandeur ou au bénéficiaire d'aide sociale, un droit d'accès et de rectification auprès de notre administration, pour les données le concernant.

Dispositions relatives à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 concernant les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

En application des dispositions de l'article 2 de la loi susvisée, les personnes qui le demandent pourront consulter les documents relatifs à la présente demande les concernant. Les modalités d'accès seront appliquées conformément aux dispositions édictées par la loi.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction de la vie Sociale - Service Maintien de l'autonomie
1 place Monseigneur de Galard
CS 20310
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

DEMANDE D'AIDE MENAGERE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

	LE DEMANDEUR	LE CONJOINT, CONCUBIN, PACSE OU COHABITANT
NOM Prénoms		
Nom de jeune fille		
Date et lieu de naissance		
Situation de famille (célibataire, marié, divorcé, veuf, concubin, PACSE)		
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Etrangère union Européenne <input type="checkbox"/> Etrangère hors Union Européenne	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Etrangère union Européenne <input type="checkbox"/> Etrangère hors Union Européenne
Date d'arrivée en France Métropolitaine		
Contact :	Tél. Fixe	
	Tél. Portable	
	Adresse mail	

Mentionnez si vous faites l'objet d'une mesure de : Sauvegarde de justice Curatelle Tutelle
 Mandat de protection future

Nom et adresse du tuteur ou de l'organisme tutélaire :

.....

.....

ADRESSE ACTUELLE DU DEMANDEUR

Adresse :

.....

En cas de déménagement depuis moins de 3 mois, indiquer l'adresse précédente et la date du déménagement.....

PERSONNE A JOINDRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT (enfant, parent, etc.)

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

Lien avec le demandeur :

LES RESSOURCES MENSUELLES (joindre justificatifs)		
	DU DEMANDEUR	DU CONJOINT, CONCUBIN, PACSE OU COHABITANT
Salaire		
Pensions et retraites		
Pension d'invalidité		
AAH		
Indemnités journalières		
RMI/RSA		
ASSEDIC		
Rente accident du travail		
Pension militaire		
Revenus fonciers		
Aide au logement		
Autres :		

CAPITAUX MOBILIERS (joindre les justificatifs)			
Nom de l'établissement bancaire
PRODUITS	MONTANT	MONTANT	MONTANT
Compte Courant			
Compte Courant			
Livret d'épargne : -1 ^{er} Livret -2 ^{ème} Livret			
Livret d'épargne Populaire			
Livret de développement durable (ex : CODEVI)			
Valeurs mobilières : Obligations, actions			
Assurance vie *			
Autres :			

* joindre les copies des justificatifs du contrat d'assurance vie faisant apparaître le montant du capital initial versé, des versements ultérieurs, et le nom des bénéficiaires.

PATRIMOINE

Je dispose de biens immobiliers (propriétaire, usufruitier, indivision) situés à :

Commune Département.....

Commune Département.....

(Joindre copie des extraits de la matrice cadastrale)

Je ne suis propriétaire d'aucun bien immobilier

J'ai consenti avant de faire ma présente demande d'aide sociale :

une vente par acte du :

une donation en espèces par acte notarié ou déclaration fiscale du :

une donation d'un bien immobilier par acte du :

Joindre une copie de l'acte ou de la déclaration si celui-ci a moins de 10 ans à la date de la présente demande

Je certifie sur l'honneur :

- L'exactitude de tous les renseignements figurant sur le présent dossier,
- Avoir pris connaissance des conséquences de l'admission à l' Aide sociale, notamment des sanctions encourues en cas de déclaration inexacte ou incomplète.

Je m'engage à fournir toutes les pièces justificatives qui me seraient demandées.

Je suis informé(e) que les agents des administrations fiscales sont habilités à communiquer aux services du Conseil général les renseignements qu'ils détiennent et qui sont nécessaires pour instruire ma demande d'aide sociale.

Je suis informé(e) que le Président du Conseil Général peut solliciter auprès des organismes et administrations compétentes, toute évaluation de mon patrimoine, notamment cadastral.

A.....le.....

Signature du demandeur
(ou autre à préciser)

FICHE D'OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation facultative par le demandeur et / ou sa famille.

Dans un souci d'améliorer la qualité de la prise en charge de la personne ou d'en raccourcir les délais, nous vous remercions d'indiquer toute information complémentaire ne figurant pas dans le présent dossier.

OBSERVATION DU DEMANDEUR ET / OU DE SA FAMILLE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

MAIRIE – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de dépôt du dossier en Mairie :

Avis motivé du Maire ou du C.C.A.S. :

.....
.....
.....
.....

A.....le.....

Signature du Maire